PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 10.1***
Chrono 15288

Rapporteur ***: Madame Martine OUAKNINE***

Service ***:*** **DCP - Service PPP et DSP**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Délégation de service public pour la gestion d'un casino à Nice - Approbation du choix du délégataire et des termes du contrat.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants et L.2121-29,

Vu le code de la commande publique, notamment la troisième partie relative aux contrats de concession,

Vu le décret n° 59-1489 du 22 décembre 1959 modifié, portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques,

Vu l'arrêté du 14 mai 2007 modifié, relatif à la règlementation des jeux dans les casinos,

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 juin 2018, portant autorisation d'exploiter les jeux au Casino du Palais de la Méditerranée,

Vu le contrat de délégation de service public signé le 11 juillet 2003 par les représentants de la ville de Nice et de la SA du Casino du Palais de la Méditerranée, pour une durée de 18 ans,

Vu la délibération n° 10.2 du Conseil municipal du 29 janvier 2021 approuvant le principe de la délégation de service public sous forme d'une concession pour la gestion d'un casino à Nice et autorisant le lancement de la procédure de mise en concurrence,

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur www.marches-securises.fr le 4 janvier 2021, puis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics le 4 février 2021, et le 5 février 2021 dans le journal des Casinos et Nice Matin,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis des candidatures réunie le 18 mars 2021,

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public d'analyse des candidatures réunie le 29 avril 2021, présentant la liste des candidats admis à présenter une offre,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 10.1***
Chrono 15288

Rapporteur ***: Madame Martine OUAKNINE***

Service ***:*** **DCP - Service PPP et DSP**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Délégation de service public pour la gestion d'un casino à Nice - Approbation du choix du délégataire et des termes du contrat.**

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis des offres initiales réunie le 29 avril 2021,

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public d'analyse des offres initiales réunie le 20 mai 2021,

Vu la décision du 4 juin 2021 par laquelle monsieur le Maire a décidé d'engager les négociations avec le candidat,

Vu le rapport de l'Adjoint au Maire, déléguée aux Affaires Juridiques, aux Contentieux et au suivi des délégations de services publics annexé à la présente délibération,

Vu le projet de contrat et ses annexes joints à la délibération,

Considérant d'une part, après avis d'appel public à concurrence, qu'une seule candidature a été reçue par la Ville de Nice pour la gestion d'un casino à Nice, celle de la Société du casino Palais de la Méditerranée,

Considérant qu'après examen de cette candidature, et plus précisément des garanties professionnelles et financières, la commission de délégation de service public a admis le candidat à présenter une offre ; la société du Casino du Palais de la Méditerranée dispose en effet de solides références dans le domaine de la gestion d'un casino de jeux de hasard,

Considérant que l'offre de la Société du Casino du Palais de la Méditerranée a été ouverte en commission d'ouverture des plis, lors de sa séance du 29 avril 2021, et a été jugée complète,

Considérant qu'après analyse de l'offre, la commission de délégation de service public, lors de sa séance du 20 mai 2021, a recommandé à monsieur le Maire d'engager les discussions avec ce candidat,

Considérant que monsieur le Maire a décidé de suivre l'avis de la commission,

Considérant que les négociations orales ont eu lieu dans le strict respect de la confidentialité et de l'égalité de traitement des candidats et en présence d'une sténotypiste chargée de retranscrire, mot à mot, la séance de négociation,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 10.1***
Chrono 15288

Rapporteur ***: Madame Martine OUAKNINE***

Service ***:*** **DCP - Service PPP et DSP**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Délégation de service public pour la gestion d'un casino à Nice - Approbation du choix du délégataire et des termes du contrat.**

Considérant qu'un compte-rendu de négociation a été transmis au candidat, sans observation de sa part,

Considérant que les négociations ont porté sur les éléments relatifs à l'exploitation, ainsi que sur les aspects financiers et techniques de l'offre, en respectant le temps de négociation imparti,

Considérant que le candidat a ensuite été invité à remettre son offre finale,

Considérant que le pli d'offre finale, régulièrement reçu dans les délais impartis, a été ouvert le 16 septembre 2021 par la Commission d'Ouverture des Plis,

Considérant que l'analyse de l'offre finale, reprise dans le rapport annexé à la présente délibération, conduit à proposer au Conseil Municipal de retenir comme attributaire, pour le contrat de délégation de service public portant sur la gestion d'un casino à Nice, la Société du Casino du Palais de la Méditerranée,

Considérant que les critères qui ont permis de choisir le candidat sont :

- la qualité du projet d'exploitation : le programme d'investissement et maintien en parfait état du casino, les locaux mis à disposition, les actions en faveur des personnes en situation de handicap, les mesures en faveur du développement durable et la qualité des actions de communication et de promotion commerciale,

- la qualité du service offert aux usagers : la diversité des jeux proposés, la qualité de la restauration, la diversité et la qualité de la programmation annuelle des spectacles, manifestations et évènements, la qualité des actions de prévention en direction des joueurs compulsifs et la qualité des actions de sécurité,

- les propositions économiques et financières : la contribution financières spectacles, la proposition d'indemnisation-déchéance, la crédibilité de l'offre financière, la redevance additionnelle, la contribution volontaire aux actions culturelles, la contribution financière au titre du carnaval de Nice et le nombre de jours de mise à disposition gracieuse de la salle de spectacles.

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 10.1***
Chrono 15288

Rapporteur ***: Madame Martine OUAKNINE***

Service ***:*** **DCP - Service PPP et DSP**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Délégation de service public pour la gestion d'un casino à Nice - Approbation du choix du délégataire et des termes du contrat.**

Considérant en effet que l'offre de la Société du Casino du Palais de la Méditerranée se caractérise par :

- des propositions d'actions en faveur du développement durable et de l'environnement structurées et abouties,
- un projet d'accueil du public et une politique commerciale aboutis,
- une offre de jeux diversifiée,
- une offre de restauration de qualité,
- une programmation annuelle de spectacles, manifestations et évènements satisfaisante,
- des actions de prévention et de sécurité structurées et abouties,
- une offre financière moyenne adossée à une garantie de la maison-mère du Groupe Partouche, qui respecte les caractéristiques financières principales imposées par la collectivité (taux de prélèvement sur le produit brut des jeux, contributions financières diverses, montant des investissements).

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'approuver le choix de la Société du Casino du Palais de la Méditerranée comme concessionnaire d'un casino à Nice et d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public afférent,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. **approuver le choix d'attribuer le contrat de délégation de service public d'un casino implanté à Nice à la Société du Casino du Palais de la Méditerranée, pour une durée de 5 ans à compter du 7 juin 2022,**

2. **approuver le projet de contrat de délégation de service public ainsi que ses annexes et notamment la grille tarifaire,**

3. **autoriser monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération,**